



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diabète

Question écrite n° 129967

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la progression du diabète en France. En effet, entre 2000 et 2009, le diabète maladie chronique, a montré une forte progression. En 2000, le taux de prévalence du diabète était de 2,6 %, en 2009 il a atteint les 4,4 % selon l'Institut de veille sanitaire. On compte désormais, en 2011, 3,5 millions de diabétiques, chiffre que l'on pensait atteindre en 2016. Les causes principales de cette maladie sont le surpoids, l'obésité, la mauvaise alimentation, la sédentarité et le manque d'exercice physique. On remarque de plus que précarité et diabète vont de pair. Ainsi, dans le département de la Seine-Saint-Denis, le taux de prévalence en 2009 est de 5,8 %, alors qu'à Paris il est de 3,2 %. Le coût du diabète pour la collectivité a doublé en dix ans pour atteindre 14 milliards d'euros, soit 10 % des dépenses de santé, et les complications dues au diabète représentent la majorité des coûts. Pourtant, les messages d'information et de prévention se sont multipliés. Ces chiffres sont préoccupants et montrent qu'il faut agir. C'est pourquoi il lui demande de préciser ses intentions contre ce véritable fléau qu'est le diabète.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129967

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2023

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)